



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 13

Procurations : 6

Convocation : 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFIT France et M. TORRENT Xavier et Mme SOLA Sylvie.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

M. BARRERA Roland donne procuration à M. MARIN Philippe.

M. DIUMENGE Dominique donne procuration à M. LAVILLE René.

Mme LIMOUZI Angélique donne procuration à M. CLOTTES Gilles.

Mme PAJOT Christine donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

Mme REDO Fabienne donne procuration à Mme GHYS Patricia.

Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Mme BATAILLE Anne.

Patricia GHYS a été nommée secrétaire de séance.

031 /2022 - OBJET : PROJET IMPLANTATION VEGETAUX – PEPINIÈRE CD66

Le Conseil départemental 66 propose de mettre à la disposition des collectivités, à titre gratuit, des plans d'arbres et arbustes avec pour objectif d'embellir les espaces verts publics communaux.

La commune de Corneilla la Rivière souhaite déposer un projet pour une réalisation en 2023 détaillé comme suit :

- Parking Clave verte : 2 platanes ;
- Espace Força Real : 60 Myrte commune (haie), 10 muriers platanus (terrain de pétanque et alentours) et 10 Gaura ;
- Sur le territoire de la commune : 32 jardinières de 30 cm de profondeur minimum (20 phlomis pourpre, 20 sauge commune, 20 sauge commune rouge et bleue, 20 spirée bleue 20 lavande grossa, 20 romarin rampant).

Accuse de réception en préfecture
066-216600585-20220929-0312022-DE
Date de télétransmission : 31/10/2022
Date de réception préfecture : 31/10/2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De déposer le projet d'implantation de végétaux détaillé ci-dessus auprès du Conseil départemental 66 afin d'embellir les espaces verts publics communaux ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière,
le 13 octobre 2022,**

**Le Maire
M. René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20220929-0312022-DE
Date de télétransmission : 31/10/2022
Date de réception préfecture : 31/10/2022